



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° VQC - 4 -
SÉANCE N° 517 DU 12 DÉCEMBRE 2022

AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION UNIS-CITÉ, LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CCAS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 6 décembre 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 06), Patrice Morin (jusqu'à 18 h 27), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Camille Pétron (jusqu'à 18h39), Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann (à partir de 18 h 09), Éric Paris, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 42), Jonathan Guilemin (à partir de 18 h 40), Guillaume Agostino, Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Pierrick Guesné, Vincent d'Agostino, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à George Poirier (à partir de 18 h 27), Camille Pétron a donné pouvoir à Guillaume Agostino (à partir de 18 h 39), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Bruno Bertier, Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Antoine Caplan, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Kamel Oghi (jusqu'à 18 h 40), Noémie Coquereau a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Didier Pillon a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Marie-Cécile Clavreul a donné pouvoir à Lucile Perin, Samia Soutani a donné pouvoir à Henri Renié, Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière et James Charbonnier a donné pouvoir à Pierrick Guesné.

Était excusée

Solange Bruneau, conseillère municipale.

Pierrick Guesné et Nadège Davoust sont désignés secrétaires.

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION UNIS CITÉ, LA VILLE DE LAVAL, LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CCAS DE LAVAL

Rapporteur : Marjorie François

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que la ville de Laval, dans le cadre de sa politique en matière de jeunesse, souhaite favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en leur permettant de bénéficier d'une structure experte dans leur accompagnement et leur formation,

Que la ville souhaite favoriser l'attractivité du territoire en accueillant des jeunes en quête d'une expérience, sur une base de recrutement national,

Qu'elle souhaite également conforter la qualité du service public dans de nombreux domaines d'action de la collectivité et de ses partenaires directs,

Que l'association Unis-Cité propose l'accompagnement de jeunes en service civique au niveau national,

Qu'il est nécessaire de préciser, pour l'année 2022-2023, via un avenant à la convention cadre quadripartite signée en 2021, les modalités relatives à la mise à disposition de personnel en direction de l'association et à l'engagement des partenaires,

Sur proposition de la commission vie quotidienne et citoyenne,

DÉLIBÈRE

Article 1er

L'avenant à la convention quadripartite concernant la mise à disposition de personnel en direction de l'association et l'engagement des parties pour l'année 2022-2023 est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer cet avenant, ainsi que tout autre document à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault